

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE
DU JEUDI 07 SEPTEMBRE 2023

Lieu : Salle des fêtes de la commune de SAVIGNAC

* * *

L'an deux mille vingt-trois (2023), le sept (7) septembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Savignac, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 1 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 1 septembre 2023

Nombre de conseillers : 61

En exercice : 61

Présents : 43 (38 titulaires + 5 suppléants votants)

Votants : 46 (43 présents + 3 pouvoirs)

* * *

38 titulaires présents : M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), Mme Isabelle SABIDUSSI (élue d'Auros), M. Serge ISSARD (Maire de Bagas), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez), M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), M. François QUIRIN (Maire de Floudès), M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet), M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleyssac), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure), M. Sébastien GOUDENECHÉ (Maire de Lamothe-Landerron), M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), M. Vincent GORSE (élu de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élue de Monségur), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), Mme Christine LEBON (Maire de Noaillac), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), Mme Myriam BELLOC (élue de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Patrick MONTO (Maire de Savignac).

* * *

3 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire :

M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot), absent excusé, donne pouvoir à M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt) ; Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole), absente excusée, donne pouvoir à M.

Vincent GORSE (élu de La Réole) ; Mme Milouda M'SSIEH (élue de La Réole), absente excusée, donne pouvoir à M. Jean-François MORO (élu de La Réole).

* * *

5 suppléants votants : M. François ESTEVEZ (suppléant de Brannens) en l'absence de M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens) ; Mme Christine DARNAUZAN (suppléante de Casseuil) en l'absence de M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil) ; M. Guy CAZADE (suppléant de Loubens) en l'absence de M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens) ; M. Claude ANTONINI (suppléant de Montagoudin) en l'absence de M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin) ; Mme Chantal ROCHEREAU (suppléante de Saint-Sève) en l'absence de M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève).

* * *

4 titulaires absents excusés et non supplés : M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot), Mme Graziella CHIAPPA (élue de Gironde-sur-Dropt), M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille).

* * *

11 titulaires absents non excusés et non supplés : M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), M. Bernard VINCENTE (Maire de Blagnac), Mme Mylène BARRAU (élue de Caudrot), M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt), Mme Patricia LAFUGE (élue de Lamothe-Landerron), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), M. Christophe GARDNER (élu de La Réole), Mme Sophie VAULTIER (élue de La Réole), M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole), M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue).

* * *

Information : 4 suppléants présents mais non votants : M. Dominique SAINT-ARAILLE (suppléant de Barie), Mme France GOUDENEGE (suppléante de Camiran), M. Aurélien TAUZIN (suppléant de Fontet), M. Jean-Luc BENTEJAC (suppléant de Savignac).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Patrick MONTO, Maire de Savignac, commune d'accueil.

* * *

Le Président propose au Conseil Communautaire d'observer une minute de silence en hommage à M. Christian DARTIGOLLES, conseiller municipal à Brouqueyran, très actif dans les commissions de la Communauté de Communes, notamment la culture et les finances, et également délégué au SICTOM et au syndicat des eaux de Castets.

* * *

Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il sera fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2023-013 du 26 janvier 2023 depuis le dernier Conseil Communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes éventuellement les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du droit de préemption urbain sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).

NB : Depuis le dernier Conseil Communautaire du 22 juin 2023, le Président a été amené à prendre des décisions par délégation du Conseil Communautaire concernant le Droit de Prémption Urbain (ou DPU), à savoir :

DIA	COMMUNE	ADRESSE TERRAIN	LISTE PARCELLES	DATE DE DECISION OU D'ARRETE	DECISION
DIA03335223P0041	LA REOLE	9 RUE LOUIS PANHARD	AV_611p	07/06/2023	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
DIA03335223P0048	LA REOLE	FRIMONT OUEST	AV_77 + AV_644	19/06/2023	NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans question ni remarque.

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- **Révision générale du tableau des effectifs :**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'un travail de fond a été effectué sur le tableau des effectifs initial de 2016 puis sur les délibérations de mises à jour du tableau des effectifs subséquentes. Ce travail a mis en avant l'absence de certains postes mais également la présence de postes inusités.

Il est donc proposé une révision complète du tableau des effectifs avec, entre autres, la création de 35 postes et la suppression de 34 postes.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (46 VOIX).

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- **Prise d'acte (sans vote) des rapports annuels 2022 sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets présentés par les syndicats de l'USTOM 33 et du SICTOM Sud Gironde :**

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les rapports annuels 2022 de l'USTOM et du SICTOM en matière de coût et de qualité du service d'élimination des déchets. Il est demandé au Conseil Communautaire d'en prendre acte.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Christian MALANDIT-SALLAUD, Président de l'USTOM, présente le rapport. Il invite chacun à réfléchir à la mise en place sur sa commune de plateformes de broyage, absolument nécessaires pour éviter le transport, coûteux, des déchets verts.

Francis ZAGHET, présente le rapport du SICTOM.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (46 VOIX).

* * *
FINANCES

- **Décision Modificative n°1 du Budget Principal sur l'exercice 2023 – annule et remplace DEL-2023-075 :**

Monsieur le Président indique que cette DM n°001 de l'exercice 2023 sur le Budget Principal enregistre deux écritures : l'une pour intégrer au chapitre 21 une avance faite au chapitre 23 suite à la fin des travaux du parc de matériel culturel, l'autre pour intégrer au chapitre 23 de travaux en cours des études mise au chapitre 20 dans le cadre des travaux de la MSAP. Ces opérations s'imputent en écritures d'ordres au chapitre 041.

En conséquence de quoi, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir **autoriser** Monsieur le Président à ajuster les crédits budgétaires selon le tableau présenté composant la décision modificative N°2023-001 au Budget Principal, décision modificative en fonctionnement et en investissement équilibrée en dépenses et en recettes comme précisé dans la délibération.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (46 VOIX).**

* * *

- **Décision Modificative n°1 du Budget annexe GEMAPI sur l'exercice 2023 – annule et remplace DEL-2023-076 :**

Monsieur le Président indique que cette DM n°001 de l'exercice 2023 sur le budget annexe 2023 enregistre deux écritures : l'une pour répartir les crédits prévus pour les écritures d'amortissements de reprises de subventions et l'autre pour intégrer au chapitre 21 une avance faite au chapitre 23 suite à la fin de travaux sur les digues.

En conséquence de quoi il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir **autoriser** Monsieur Le Président à ajuster les crédits budgétaires selon le tableau présenté composant la décision modificative N°2023-001 au Budget annexe GEMAPI, décision modificative en fonctionnement et en investissement équilibrée en dépenses et en recettes comme précisé dans la délibération.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (46 VOIX).**

* * *

- **Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 :**

Compte tenu du contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal, à compter du 1er janvier 2024 et pour l'ensemble des six budgets annexes de la collectivité (hors SPIC (M4) et ESSMS (M22)) à savoir Maison de Santé Rurale,

Bâtiment industriel FRIMONT, Zone Ecopole, Zone Bois Majou, Ordures Ménagères, et GEMAPI.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (46 VOIX).**

* * *

ECONOMIE

- **Avenant à la convention SRDEII**

Monsieur le Vice-Président informe que la Région a voté son nouveau schéma le 20 juin 2022. Dans ce contexte les EPCI se doivent de conventionner à nouveau avec la Région avant le 1^{er} juillet 2024 pour poursuivre leur intervention en matière de développement économique. Cet avenant permettra dans l'intervalle de poursuivre le conventionnement actuel.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant de la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises du 9 mars 2020.

Bruno MARTY, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (46 VOIX).**

* * *

- **Attribution d'une subvention au Club d'entreprises du Réolais ACTIV'RESEAU**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le club d'entreprises du Réolais Activ'Réseau est un acteur important de l'économie locale, comptant une soixantaine de membres. L'association prévoit la réalisation par un professionnel d'une vidéo de promotion de ses entreprises membres. Le coût de cette opération est évalué à 6 000 €.

La présente délibération a pour objet d'accorder une subvention exceptionnelle de 2000 € au club d'entreprises du Réolais ACTIV'Réseau, permettant de couvrir en partie les frais de cette action, considérant qu'elle valorise l'image du territoire et de ses entreprises.

Bruno MARTY, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (46 VOIX).**

* * *

- **Renouvellement du programme « Action Collective de Proximité 2023-2026 »**

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'Action Collective de Proximité (ACP) est un dispositif régional, dont le territoire a bénéficié du 15 mai 2020 au 30 juin 2023. Sur cette période 70 entreprises ont été soutenues sur le territoire du grand sud gironde à hauteur de 321 000€ pour un investissement total de 2 247 000€. La présente délibération a pour objet d'acter le renouvellement du programme Action Collective de Proximité (ACP) pour la période 2023-2026.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- AUTORISER le Syndicat Mixte du Sud Gironde à déposer la candidature auprès des services de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- ACCEPTER la participation financière aux bilans conseils à hauteur de 20% du montant TTC de la prestation ;
- ACCEPTER la participation financière à la subvention à l'investissement comme défini sur la maquette financière jointe à la délibération.
- AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente candidature et à son exécution.

Bruno MARTY, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (46 VOIX).

* * *

- **Attribution de subventions économiques**

Monsieur le Vice-Président rappelle la volonté de la Communauté de Communes de soutenir la création et le maintien d'activités économiques sur son territoire.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une aide au conseil spécialisée aux entreprises suivantes :

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE
JPS	JEROME PEYROUTON	79172125100019	CONCEPTION ET FABRICATION DE TABLES DE ET ACCESSOIRES	20 A A FRIMONT OUEST 33190 LA REOLE
TOTAL : 1 entreprises soutenues				

- d'attribuer une aide à l'investissement aux entreprises suivantes :

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE	SUBVENTION
CHEZ YVETTE	BASTIEN MERCIER	95193236700018	GUINGUETTE	2 BOUTET, 33190 CAMIRAN	Investissement 25 567 € € Subvention 20% (sur dépenses éligibles) = Plafond 5 000 €
TOTAL : 1 entreprises soutenues					5 000 €

- de mandater le CECOGEB pour la réalisation des bilans-conseils.

Bruno MARTY, Vice-Président, présente la délibération.

Bastien MERCIER représentant l'entreprise Chez Yvette, sort de la salle le temps de la délibération et ne prend pas part au vote.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (45 VOIX).**

* * *

ENFANCE JEUNESSE

- **Non renouvellement de la convention Service Social d'Intérêt Economique Général (SSIEG) et de son avenant avec l'association AVL pour la gestion de l'ALSH et de l'Anim'J de Saint-Pierre-d'Aurillac :**

Madame la Vice-Présidente expose que l'avenant à la convention SSIEG qui permettait à la CdC de confier la gestion de l'ALSH de Saint-Pierre-d'Aurillac et de l'Anim'J à l'association AVL arrive à son terme au 31 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas renouveler de convention SSIEG avec l'association AVL au terme de l'avenant, et de reprendre en régie la gestion de l'ALSH et de l'Anim'J de Saint-Pierre-d'Aurillac, afin d'harmoniser les modes de gestion des services enfance jeunesse.

Clara DELAS, Vice-Présidente, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (46 VOIX).**

* * *

MOBILITE

- **Désignation des délégués communautaires amenés à siéger à Sud Gironde Mobilités**

Monsieur le Vice-Président rappelle que suite à la validation des nouveaux statuts de Sud Gironde Mobilités (anciennement SISS), il est nécessaire de désigner les représentants de la CdC.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de désigner les délégués et suppléants.

Stéphane DENOYELLE, Vice-Président, présente la délibération.

Stéphane DENOYELLE précise que le Comité Syndical se réunira le 18 septembre pour élire son exécutif.

Francis ZAGHET rappelle que le syndicat compte 20 délégués, dont 7 pour notre CdC.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (45 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION DE M. Emmanuel GIL).**

* * *

GEMAPI

- **Remplacement des délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB) :**

Monsieur le Vice-Président rappelle que suite à la démission de Monsieur Jean-Luc Bentejac, il est nécessaire de désigner les nouveaux représentants au SMAHBB.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de désigner les délégués et suppléants suivants :

4 Titulaires		4 Suppléants	
François GUILLOMON	Aillas	Jean Pierre LEGLISE	Auros
Bernard PAGOT	Barie	Laurent ELISSAGARAY	Bassanne
Matthieu RICAUD	Noaillac	Cyril BAYLE	Savignac
Patrick MONTO	Savignac	Richard GAUTHIER	Bassanne

Bernard PAGOT, Vice-Président, présente la délibération.

Bernard PAGOT indique que sur les trois dossiers de demande de classement de nos systèmes d'endiguement, deux ont été rejetés. En effet, les digues étant en partie sur des Communauté de Communes voisines, Val de Garonne et Sud Gironde, des syndicats doivent être créés pour la gestion conjointe de ces ouvrages. Il est souligné qu'un de ces syndicats est en cours de création. Par ailleurs, les études de danger vont débiter.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (46 VOIX).

* * *

TOURISME

- **Inscription du Chemin d'Amadour au PDIPR :**

Monsieur le Vice-Président indique que le Département de la Gironde porte un projet d'aménagement d'un chemin culturel et patrimonial dénommé « Chemin d'Amadour » réunissant 4 départements (Lot, Lot et Garonne, Dordogne, et Gironde).

La présente délibération a pour objet d'autoriser le passage et le balisage proposé sur et au long des voies concernées du périmètre de la Communauté de Communes.

Bruno MARTY, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2023 (46 VOIX).

* * *

QUESTIONS DIVERSES

- Francis ZAGHET informe le Conseil de la réouverture de la route départementale 226.
- Jean-Louis SAUMON indique qu'un conseil extraordinaire du CLIC aura lieu prochainement pour clôturer les comptes suite au transfert au Département effectif depuis le 1^{er} juillet. Le déficit sera absorbé par le Département dans le cadre du transfert.
- Francis ZAGHET informe qu'une grande majorité des communes ayant accepté le principe de contrat global avec la SACPA, le contrat sera signé prochainement.

* * *

**L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées,
La séance est levée à 20h55.**

Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde



M. Patrick MONTO
Maire de Savignac
Secrétaire de séance



